

	Politique d'Accessibilité pour les formations à distance et en intra/inter entreprise
	Version 1 : du 20/04/2026 au 20/04/2029

L'Organisme de Formation reconnaît l'importance de l'accessibilité dans tous les aspects de ses services, que ce soit à distance ou dans les locaux des clients. Cette politique vise à assurer une expérience d'apprentissage inclusive pour toutes les personnes, y compris celles en situation de handicap, en tenant compte des particularités liées aux formations à distance et en locaux clients.

1. Engagement envers l'Accessibilité

L'Organisme de Formation s'engage à faire le maximum pour permettre l'accessibilité de ses formations à distance et en locaux clients, en mettant en place des pratiques inclusives et des moyens adaptés.

2. Accessibilité des Formations à Distance

2.1 Plateforme en Ligne : La plateforme utilisée pour les formations à distance est choisie en tenant compte de son accessibilité. Des fonctionnalités d'accessibilité intégrées sont mises en œuvre.

2.2 Supports de Cours : Les supports de cours sont fournis dans des formats accessibles (textes au format pdf, vidéo, audio, etc.) et des outils technologiques sont utilisés pour faciliter la compréhension.

2.3 Interactivité : Les sessions interactives en ligne sont animées de manière à être accessibles à tous. Des sous-titres générés automatiquement pour les vidéos sont prévues.

3. Accessibilité des Formations en Locaux Clients

3.1 Pré-Évaluation des Locaux : Avant toute intervention en locaux clients, une évaluation de l'accessibilité des lieux par téléphone ou en physique est réalisée pour garantir une formation adaptée.

3.2 Adaptation des Supports : Les supports de formation sont préparés de manière à répondre aux besoins spécifiques des participants en situation de handicap.

3.3 Flexibilité des Modalités : Les modalités de formation sont flexibles pour s'adapter aux divers besoins, que ce soit en termes de durée, d'horaires ou de format.

	Politique d'Accessibilité pour les formations à distance et en intra/inter entreprise
	Version 1 : du 20/04/2026 au 20/04/2029

4. Moyens d'Adaptation de la Prestation

4.1 Supports Technologiques : Des outils technologiques adaptés sont recommandés pour faciliter l'accès et la compréhension des contenus de formation.

4.2 Assistance personnalisée : Un support individuel est fourni aux apprenants en situation de handicap, incluant des sessions d'assistance en ligne ou des interventions sur site selon les besoins.

5. Sensibilisation du Personnel

Le personnel est sensibilisé aux enjeux de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Des formations régulières sont organisées pour garantir une prise de conscience continue.

6. Communication Accessible

Les informations concernant les formations, les supports de cours et les modalités d'inscription sont diffusées de manière accessible, utilisant des formats adaptés pour répondre aux besoins de tous.

7. Recueil de Retours et Améliorations Continues

L'Organisme de Formation encourage les retours d'expérience des participants en situation de handicap pour améliorer constamment ses pratiques d'accessibilité, aussi bien dans les formations à distance qu'en présentiel.